

Kibungu, le 11 janvier 1962.-

②
N° 65 /Just.2/02/DW.-



A Monsieur le Président du Tribunal
de Première Instance du Rwanda
à ASTRIDA.-

Monsieur le Président,

Suite à la lettre n° 3299/RMPA.132
de Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à Astrida, j'ai
l'honneur de vous faire, tenir, ci-dessous, l'extrait de mon
registre d'appel.

Affaire MP c/ KABEZA Constant

Nom du condamné : Kabaza

Date de son arrestation : 12/9/61

Date du jugement : 17/11/61

Durée de la S.P.P. prononcée : 5 mois

Durée de S.P.S. prononcée : 15 jours

Durée de C.P.C. prononcée : 15 jours + 5 mois.

N° R.E. : 613/61.

Paiement amendes : 1000 frs pas encore payé

150 frs pas encore payé

3789 frs pas encore payé

La réquisition à fin d'emprisonnement a été envoyée.

Le Juge de Police,

G. De Weerd.-